



## Etat de siège et gouvernance minière artisanale en Ituri : prédation institutionnalisée, stratégie d'acteurs et propositions d'un mécanisme communautaire de traçabilité dans le territoire de Djugu

David RAMAZANI 1, Mohamed MOUSSA 2, Yalungu LOSEMBE 3

1 Assistant<sub>2</sub> au Domaine des Sciences Juridiques, Politiques, Administratives, Management et Relations Internationales de l'Université de Bunia et cherche en 3e Cycle à l'Université de Kisangani

2 Assistant<sub>2</sub> au Domaine des Sciences Juridiques, Politiques, Administratives, Management et Relations Internationales de l'Université de Bunia et cherche en 3e Cycle à l'Université de Kisangani

3 Chef de Travaux<sub>2</sub> à l'Institut Pédagogique de Bunia (ISP/Bunia)

**Résumé :** Cet article examine les effets de l'état de siège sur la gouvernance minière artisanale dans le territoire de Djugu, en province de l'Ituri, à l'est de la République démocratique du Congo. La recherche part de la question suivante : pourquoi la gouvernance minière artisanale demeure-telle faiblement observée à Djugu sous l'état de siège ? L'hypothèse soutient que cette situation résulte du non-respect des textes légaux encadrant l'exploitation minière artisanale et de la divergence des intérêts des acteurs impliqués. La démarche méthodologique repose sur une enquête de terrain menée en mars 2025 auprès de 150 enquêtés, complétée par l'analyse documentaire et l'observation directe désengagée. Les résultats montrent que 72 % des répondants estiment que les textes légaux ne sont pas respectés ; 92 % identifient les groupes armés comme acteurs influents ; 88 % signalent l'influence des autorités militaires ; et 100 % affirment que les acteurs poursuivent prioritairement des intérêts personnels. L'étude met en évidence l'implication directe des militaires dans l'exploitation aurifère, l'existence d'une fiscalité parallèle, une protection militaire sélective en faveur des opérateurs économiquement puissants, une dégradation persistante de la sécurité et une absence de durabilité environnementale. En mobilisant l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg, ainsi que la littérature sur la malédiction des ressources, l'économie de guerre et les ordres hybrides, l'article démontre que ces pratiques relèvent d'un système d'action fondé sur le contrôle des zones d'incertitude et la captation de la rente. Il propose enfin un Système de Traçabilité Communautaire Décentralisée (STCD) comme piste de réforme adaptée au contexte post-état de siège.

**Mots-clés :** gouvernance minière artisanale ; état de siège ; Ituri ; Djugu ; or artisanal ; prédation institutionnelle ; économie de guerre ; analyse stratégique ; traçabilité

**Abstract:** This article examines the effects of the state of siege on artisanal mining governance in the territory of Djugu, Ituri Province, in the eastern Democratic Republic of Congo. The study addresses the following question: why does artisanal mining governance remain weakly observed in Djugu under the state of siege? The main hypothesis is that this situation results from both the non-compliance with legal texts governing artisanal mining and the divergence of interests among the actors involved. The methodology is based on field research conducted in March 2025 with 150 respondents, complemented by documentary analysis and non-participant observation. Findings show that 72% of respondents believe legal texts are not respected;

92% identify armed groups as influential actors; 88% report the influence of military authorities; and 100% state that actors primarily pursue personal interests. The study highlights direct military involvement in gold extraction, the existence of parallel taxation, selective military protection benefiting economically powerful operators, persistent insecurity, and the absence of environmental sustainability. Drawing on Crozier and Friedberg's strategic analysis, as well as literature on the resource curse, war economy, and hybrid political orders, the article demonstrates that these practices form part of a system of action based on the control of uncertainty zones and rent capture. It finally proposes a Decentralized Community Traceability System (DCTS) as a context-sensitive reform mechanism for the post-state-of-siege period.

**Keywords:** artisanal mining governance; state of siege; Ituri; Djugu; artisanal gold; institutional predation; war economy; strategic analysis; traceability.

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.20617764>

---

## 1 Introduction

La gouvernance des ressources naturelles dans les espaces affectés par des conflits armés constitue un enjeu central des études contemporaines sur l'État, la violence et le développement. En Afrique subsaharienne, et particulièrement en République démocratique du Congo (RDC), l'exploitation minière artisanale est à la fois une source de subsistance pour des millions d'acteurs et un espace de compétition intense entre autorités publiques, groupes armés, élites locales, réseaux commerciaux et opérateurs transnationaux (Geenen, 2012 ; Hilson & McQuilken, 2014 ; Vlassenroot & Raeymaekers, 2009).

En Ituri, et plus particulièrement dans le territoire de Djugu, l'or artisanal joue un rôle économique majeur. Toutefois, cette ressource s'insère dans un environnement institutionnel marqué par l'insécurité chronique, la fragmentation de l'autorité publique et la multiplication d'arrangements hybrides entre acteurs civils et militaires. L'instauration de l'état de siège en 2021 en Ituri et au Nord-Kivu avait pour finalité officielle de restaurer la sécurité, neutraliser les groupes armés et rétablir l'autorité de l'État. Pourtant, dans les espaces miniers artisanaux, plusieurs indices suggèrent que cette mesure exceptionnelle n'a pas produit les effets escomptés sur la gouvernance. La littérature existante a largement documenté le lien entre ressources naturelles et conflits (Auty,

1993 ; Le Billon, 2001 ; Ross, 2012), les logiques de l'économie de guerre (Jean & Rufin, 1996 ; Keen, 1998), les ordres hybrides dans les marges de l'État (Boege et al., 2009 ; Hagmann & Péclard, 2010), ainsi que les ambiguïtés de la formalisation minière en RDC (Geenen, 2014 ; Radley & Vogel, 2015 ; Verbrugge & Geenen, 2020). En revanche, les effets spécifiques de l'état de siège sur la gouvernance minière artisanale en Ituri, et singulièrement dans le territoire de Djugu, demeurent encore peu documentés empiriquement.

Dans ce contexte, la problématique de cette recherche porte sur le paradoxe suivant : comment un dispositif politico-sécuritaire exceptionnel, instauré pour restaurer l'autorité de l'État, peut-il coexister avec une aggravation apparente de la faible observance de la gouvernance minière artisanale ? La question centrale est la suivante : Pourquoi la gouvernance minière artisanale demeure-t-elle faiblement observée dans le territoire de Djugu sous l'état de siège ?

Nous postulons que la faible observance de la gouvernance minière artisanale dans le territoire de Djugu sous l'état de siège s'explique par le non-respect des textes légaux et par la divergence des intérêts des acteurs impliqués dans le secteur minier artisanal.

L'objectif de cet article est d'analyser les mécanismes par lesquels l'état de siège reconfigure la gouvernance minière artisanale à Djugu, puis de proposer un dispositif de réforme adapté aux contraintes locales.

## 2 Cadre théorique et revue de la littérature

L'analyse s'appuie sur une littérature multidimensionnelle.

La théorie de la malédiction des ressources soutient que l'abondance des ressources naturelles, dans des contextes de faiblesse institutionnelle, peut renforcer la corruption, la violence et la captation des rentes plutôt que le développement (Auty, 1993 ; Sachs & Warner, 2001 ; Ross, 2012). Cette grille permet de comprendre pourquoi l'or artisanal de Djugu, loin de financer le développement local, alimente des luttes de contrôle et des formes de prédation.

Le modèle greed and grievance de Collier et Hoeffler (2004) met en évidence le rôle des opportunités économiques dans la prolongation des conflits. Dans le cas de Djugu, les griefs identitaires et les tensions

communautaires n'épuisent pas l'explication de l'insécurité ; la recherche du profit tiré du contrôle des sites aurifères apparaît également déterminante.

La perspective de l'économie de guerre (Jean & Rufin, 1996 ; Keen, 1998) montre que la violence peut remplir des fonctions économiques rationnelles. L'instabilité ne constitue pas seulement un échec de l'ordre public ; elle peut devenir une condition favorable à la taxation informelle, à la protection privée et à la captation des flux miniers.

Les travaux sur les ordres hybrides et la gouvernance négociée (Boege et al., 2009 ; Hagmann & Péclard, 2010 ; Titeca & De Herdt, 2011) permettent de dépasser l'opposition binaire entre État et non-État. À Djugu, la gouvernance minière apparaît comme le produit d'interactions entre groupes armés, autorités militaires, services publics marginalisés, coopératives, opérateurs étrangers et communautés locales.

Enfin, la théorie explicative centrale de cette étude est l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977). Dans cette perspective, les acteurs cherchent à contrôler les zones d'incertitude qui conditionnent leur pouvoir. À Djugu, ces zones concernent notamment l'accès aux sites, la sécurité, la fiscalité, la circulation des minerais, l'approvisionnement en carburant et la certification. L'intérêt de cette approche est d'expliquer le non-respect des règles non comme un simple dysfonctionnement, mais comme le résultat de stratégies rationnelles inscrites dans un système d'action concret.

### 3 Méthodologie

Il s'agit d'une recherche empirique à visée explicative, combinant des données qualitatives et quantitatives descriptives. L'étude a été menée dans le territoire de Djugu, en province de l'Ituri, dans plusieurs foyers miniers artisanaux affectés par l'insécurité et la militarisation de l'administration sous état de siège.

L'enquête a concerné 150 enquêtés issus de diverses catégories : exploitants artisanaux, membres de coopératives, représentants communautaires, agents techniques, autorités locales et autres acteurs impliqués dans la gouvernance minière artisanale. L'échantillon est non probabiliste, en raison des contraintes sécuritaires et de l'accès restreint à certains sites.

Pour la collecte des données, trois techniques complémentaires ont été mobilisées : l'analyse documentaire, l'observation directe désengagée ainsi que les entretiens semi-directifs.

En ce qui concerne les variables d'analyse, l'étude s'appuie sur deux variables indépendantes, à savoir le non-respect des textes légaux et la divergence des intérêts des acteurs. Celles-ci influencent la variable dépendante, définie comme la faible observance de la gouvernance minière artisanale, laquelle est mesurée à travers ses dimensions socioéconomique et environnementale.

Les données ont été traitées par analyse descriptive (fréquences et pourcentages), puis interprétées à la lumière du cadre théorique retenu.

La confidentialité des répondants a été préservée. Le contexte de conflit a pu affecter la liberté de parole de certains enquêtés, introduisant un biais possible de désirabilité sociale ou de prudence stratégique. De plus, le caractère non probabiliste de l'échantillon ne permet pas une généralisation statistique à l'ensemble de l'Ituri.

### 4 Résultats

#### 4.1. Non-respect des textes légaux

**Tableau 1. Respect des textes légaux dans la gouvernance minière artisanale à Djugu**

| Modalités de réponse    | Fréquence (f) | Pourcentage (%) |
|-------------------------|---------------|-----------------|
| Non respectés           | 108           | 72,0            |
| Partiellement respectés | 42            | 28,0            |
| Total                   | 150           | 100             |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

Le constat est sans appel : avec 72 % de non-respect des textes, la loi minière n'est plus qu'une référence théorique à Djugu. L'absence de respect intégral des dispositions légales souligne que l'état de siège, loin de renforcer l'ordre juridique, a favorisé un climat d'anomie.

#### 4.2. Acteurs influents dans la gouvernance minière artisanale

**Tableau 2. Acteurs influents dans la gouvernance minière artisanale du territoire de Djugu**

| Acteurs  | Fréquence (f) | Pourcentage (%) |
|--|---------------|-----------------|
| Groupes armés                                  | 138           | 92,0            |
| Autorités militaires                           | 132           | 88,0            |
| Coopératives minières                          | 72            | 48,0            |
| Chefs coutumiers                               | 48            | 32,0            |
| Services miniers (SAEMAPE, Division des Mines) | 36            | 24,0            |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

On observe une inversion des rôles de régulation : les acteurs armés (groupes armés à 92 % et autorités militaires à 88 %) ont supplanté les services techniques comme le SAEMAPE (24 %). La gouvernance est donc passée du domaine administratif au domaine de la force brute.

#### 4.3. Implication directe des militaires dans l'exploitation minière

**Tableau 3. Indicateurs de l'implication directe des militaires dans l'exploitation minière artisanale à Djugu**

| Indicateurs  | Fréquence (n=150) | Pourcentage (%) |
|--|-------------------|-----------------|
| Détention et gestion de puits d'or par des officiers         | 60                | 40,0            |
| Utilisation de la main-d'œuvre civile forcée ou sous contrat | 40                | 26,7            |
| Achat et négoce direct des matières précieuses sur site      | 25                | 16,6            |
| Installation d'équipements lourds par des officiers          | 15                | 10,0            |
| Participation physique au creusage par des soldats           | 10                | 6,7             |
| Total  | 150               | 100             |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

Les militaires ne se contentent plus de sécuriser ; ils exploitent. Le fait que 40 % des officiers gèrent directement des puits transforme l'armée en un acteur concurrentiel qui utilise son pouvoir pour monopoliser les ressources, allant jusqu'à l'usage de main-d'œuvre forcée (26,7 %).

#### 4.4. Taxation illégale et parafiscalité militaire

**Tableau 4. Typologie des taxes illégales imposées sur les sites miniers artisanaux**

| Nature de la taxe                                   | Fréquence (n=150) | Pourcentage (%) |
|---|-------------------|-----------------|
| « Rapport » hebdomadaire des responsables de puits  | 50                | 33,3            |
| Droits d'entrée et de sortie des carrières (jetons) | 40                | 26,7            |
| Prélèvement en nature sur la production             | 30                | 20,0            |
| Taxes de « sécurisation » ou « effort de guerre »   | 20                | 13,3            |
| Amendes arbitraires                                 | 10                | 6,7             |
| Total   | 150               | 100             |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

L'existence d'un « rapport » hebdomadaire (33,3 %) et de taxes de « sécurisation » démontre qu'une véritable administration fiscale militaire s'est superposée à l'État, ponctionnant la richesse produite avant même qu'elle ne puisse bénéficier au trésor public.

#### 4.5. Logique dominante de poursuite des intérêts

**Tableau 5. Logique de poursuite des intérêts par les acteurs de la gouvernance minière artisanale**

| Modalité   | Fréquence (f) | Pourcentage (%) |
|--|---------------|-----------------|
| Chacun poursuit ses intérêts personnels          | 150           | 100,0           |
| Travail collectif orienté vers l'intérêt général | 6             | 4,0             |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

Le score de 100 % pour les intérêts personnels témoigne d'une rupture totale du contrat social. La mine n'est plus un levier de développement, mais un espace de survie ou d'enrichissement rapide où la notion de bien commun a disparu.

#### 4.6. Intérêts spécifiques poursuivis par les acteurs

**Tableau 6. Intérêts spécifiques poursuivis par catégorie d'acteurs**

| Catégorie d'acteurs              | Intérêt dominant observé                                 | Fréquence (f) | Pourcentage (%) |
|----------------------------------|--|---------------|-----------------|
| Groupes armés                    | Contrôle des puits et extraction de revenus              | 138           | 92,0            |
| Autorités militaires             | Rente minière et protection commerciale                  | 132           | 88,0            |
| Exploitants (Chinois)            | étrangers Accumulation capitaliste sous protection armée | 150           | 100,0           |
| Coopératives minières influentes | Sécurisation des périmètres et profits                   | 110           | 73,3            |
| Exploitants artisanaux locaux    | Survie économique sous contrainte                        | sous 25       | 16,6            |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

Les données révèlent une profonde divergence d'objectifs entre les acteurs en présence. On observe une prédominance de la recherche de rente chez les acteurs armés (groupes armés à 92 % et militaires à 88 %), tandis que les exploitants étrangers visent exclusivement l'accumulation capitaliste sous protection (100 %). À l'inverse, les creuseurs locaux sont confinés à une logique de survie (16,6 %). Ce contraste souligne un système de prédation où les pôles de puissance extérieurs s'enrichissent au détriment du tissu socio-économique local, réduit à la précarité.

#### 4.7. Protection militaire sélective

**Tableau 7. Bénéficiaires de la protection militaire sur les sites miniers artisanaux**

| Catégories de bénéficiaires                      | Fréquence (n=150) | Pourcentage (%) |
|--|-------------------|-----------------|
| Exploitants étrangers (particulièrement Chinois) | 150               | 100,0           |
| Coopératives minières influentes                 | 110               | 73,3            |
| Négociants et acheteurs d'or                     | 60                | 40,0            |
| Exploitants artisanaux locaux                    | 25                | 16,6            |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

Ce tableau met en exergue une **asymétrie sécuritaire** flagrante. La force publique, censée protéger l'intérêt général, apparaît ici "privatisée" au profit des acteurs économiquement les plus puissants : les exploitants étrangers bénéficient d'une protection totale (100 %), suivis des coopératives influentes (73,3 %). En revanche, les artisans locaux sont les laissés-pour-compte du système sécuritaire (16,6 %), ce qui institutionnalise une gouvernance à deux vitesses où la sécurité est devenue une marchandise réservée aux plus offrants.

#### 4.8. Effets socioéconomiques

**Tableau 8. Évolution de la sécurité sur les sites miniers artisanaux sous l'état de siège**

| Perception de l'évolution de la sécurité | Fréquence (f) | Pourcentage (%) |
|--|---------------|-----------------|
| Détériorée                               | 84            | 56,0            |
| Restée inchangée                         | 66            | 44,0            |
| Total                                    | 150           | 100             |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

Le constat des enquêtés est sans équivoque : l'état de siège n'a pas produit les dividendes sécuritaires escomptés dans le secteur minier. Avec 0 % d'amélioration signalée, les résultats montrent soit une détérioration (56 %), soit une stagnation (44 %) de la situation. Ce résultat suggère que la présence militaire accrue dans la gestion des ressources ne stabilise pas la zone, mais semble au contraire figer, voire aggraver, les tensions sécuritaires préexistantes.

#### 4.9. Causes de l'insécurité

**Tableau 9. Causes de l'insécurité sur les sites miniers artisanaux de Djugu**

| Causes identifiées                                  | Fréquence (f) | Pourcentage (%) |
|---|---------------|-----------------|
| Présence de groupes armés                           | 150           | 100,0           |
| Complicité de certains agents de l'État             | 144           | 96,0            |
| Conflits intercommunautaires                        | 132           | 88,0            |
| Manque de contrôle des autorités compétentes        | 132           | 88,0            |
| Absence de forces de sécurité légales sur les sites | 54            | 36,0            |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

L'insécurité à Djugu apparaît comme un phénomène multidimensionnel où la responsabilité de l'État est fortement engagée. Si la présence des groupes armés est une cause absolue (100 %), la complicité des agents de l'État (96 %) et le défaut de contrôle (88 %) sont perçus comme des facteurs aggravants majeurs. Cela démontre que l'insécurité n'est pas seulement le fait d'éléments incontrôlés, mais le résultat d'une défaillance structurelle, voire d'une collusion entre acteurs légaux et illégaux pour maintenir un statu quo profitable.

#### 4.10. Monopoles commerciaux militarisés

**Tableau 10. Produits sous monopole ou contrôle commercial militaire**

| Catégories de produits                      | Fréquence (n=150) | Pourcentage (%) |
|---|-------------------|-----------------|
| Carburants (essence/mazout pour motopompes) | 65                | 43,3            |
| Produits de luxe (cigarettes, alcools)      | 45                | 30,0            |
| Denrées alimentaires de base                | 25                | 16,7            |
| Matériel de protection                      | 15                | 10,0            |
| Total                                       | 150               | 100             |

**Source :** Enquête de terrain, Djugu, mars 2025.

Ces résultats illustrent l'émergence d'une véritable économie de garnison. La prédation militaire ne se limite plus à l'extraction de l'or, mais s'étend au contrôle des flux commerciaux essentiels. En monopolisant le carburant (43,3 %), indispensable au fonctionnement des machines et les denrées de base (16,7 %), les acteurs militaires verrouillent l'ensemble de la chaîne de vie des sites. Ce mécanisme crée une dépendance totale des mineurs vis-à-vis des autorités armées, transformant les carrières en marchés captifs sous contrôle militaire.

#### 5. Interpretation des résultats

L'analyse croisée des résultats révèle que la gouvernance minière artisanale en territoire de Djugu n'est plus régie par le droit régalien, mais par une logique de prédation militarisée. Trois grandes dynamiques structurent ce constat :

##### 5 La substitution de l'autorité civile par une "Économie de Garnison"

L'étude démontre un basculement radical : les services techniques de l'État (SAEMAPE, Division des Mines) sont marginalisés (24 %) au profit d'un binôme armé (Groupes armés et Autorités militaires) qui contrôle désormais les sites. Cette domination ne se limite pas à la sécurité, mais s'étend à une gestion entrepreneuriale et fiscale illégale. L'armée est devenue un acteur économique direct, gérant des puits (40 %) et instaurant une parafiscalité structurée qui ponctionne la production avant tout bénéfice pour le Trésor public.

##### 6 Une asymétrie de protection au service de l'accumulation extérieure

Les résultats mettent en lumière une privatisation de la force publique. La protection militaire est devenue une marchandise sélective, totale pour les investisseurs étrangers (100 %) afin de garantir leur accumulation de capital, mais quasi inexistante pour les artisans locaux (16,6 %). Ce système renforce les pôles de puissance extérieurs tout en maintenant les communautés locales dans une économie de pure survie, brisant ainsi tout espoir de développement local issu de la mine.

##### 7 Le paradoxe sécuritaire : une insécurité entretenue

L'échec de l'état de siège est patent : aucune amélioration sécuritaire n'est ressentie sur le terrain. L'insécurité n'apparaît pas comme une fatalité externe, mais comme un environnement entretenu par une collusion systémique (96 % de complicité des agents de l'État). En contrôlant également les flux de produits essentiels (carburants, vivres), les acteurs armés verrouillent la vie sociale et économique des sites, créant un système où le chaos sécuritaire sert de paravent à la rente minière.

La gouvernance actuelle à Djugu est une gouvernance hybride où la distinction entre acteurs légaux et illégaux s'estompe au profit d'une poursuite généralisée d'intérêts personnels (100 %). Ce diagnostic confirme l'urgence d'une rupture structurelle, telle que proposée par le STCD, pour désarmer économiquement ces acteurs et restaurer un contrat social fondé sur la traçabilité communautaire.

#### 6. Discussion

Les résultats de cette étude confirment d'abord les analyses sur la malédiction des ressources (Auty, 1993 ; Ross, 2012), en montrant que l'abondance aurifère à Djugu n'a pas favorisé le développement local mais a renforcé des logiques de compétition prédatrice. Toutefois, le cas étudié suggère que cette malédiction est institutionnellement reconfigurable : sous l'état de siège, les formes de captation changent d'acteurs dominants sans disparaître.

Les données corroborent également la littérature sur l'économie politique de la guerre (Jean & Rufin, 1996 ; Keen, 1998). L'insécurité persistante sur les sites n'apparaît pas comme un simple échec de la régulation, mais aussi comme une condition fonctionnelle à la taxation informelle, à la protection privée et à l'exploitation des marchés captifs.

Les résultats sont aussi cohérents avec les travaux sur les ordres hybrides (Boege et al., 2009 ; Hagmann & Péclard, 2010), en ce sens que la gouvernance minière artisanale de Djugu n'oppose pas un État légal à des acteurs armés extérieurs, mais repose sur une imbrication entre groupes armés, segments militarisés de l'appareil public, opérateurs privés et structures locales.

L'apport le plus significatif de cette étude réside toutefois dans l'application de l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg. Les pratiques de détention de puits, de taxation illégale, de protection sélective et de contrôle commercial peuvent être comprises comme des stratégies rationnelles de contrôle des zones d'incertitude. Dans le système minier artisanal de Djugu, la coercition constitue la ressource stratégique ultime, permettant aux acteurs militaires d'imposer des règles informelles là où les services civils ne disposent d'aucun levier comparable.

## **7. Apport scientifique, limites et implications**

### **7.1. Apport scientifique**

L'article apporte une contribution originale à la littérature sur la gouvernance minière en contexte de conflit en montrant que l'état de siège peut produire un effet paradoxal : au lieu de restaurer l'ordre normatif, il peut renforcer une gouvernance hybride où la militarisation devient elle-même un vecteur de captation de rente. Il propose en outre un mécanisme innovant de sortie de crise fondé sur une traçabilité communautaire décentralisée.

### **7.2. Limites de l'étude**

Cette recherche présente plusieurs limites méthodologiques et contextuelles. Tout d'abord, le recours à un échantillon non probabiliste restreint la généralisation statistique des données. Ensuite, le contexte sécuritaire instable a pu constituer un frein à la libre expression des enquêtés, tandis que l'inaccessibilité de certains sites a limité l'étendue des observations de terrain. Enfin, les résultats obtenus sont fortement contextualisés au territoire de Djugu, ce qui empêche leur extrapolation mécanique à l'ensemble de la province de l'Ituri.

### **7.3. Implications pratiques**

Les résultats de cette étude suggèrent que la restauration d'une gouvernance minière artisanale crédible exige prioritairement le retour effectif de l'administration civile et la réactivation des services techniques miniers sur le terrain. Ce processus doit impérativement s'accompagner du désengagement des acteurs militaires des sites miniers afin de libérer l'espace économique de toute influence armée. Enfin, la pérennité du système repose sur une participation communautaire active à la régulation, soutenue par la mise en place de mécanismes de traçabilité crédibles et transparents.

## **8. Proposition de réforme**

Nous proposons la mise en place d'un Système de Traçabilité Communautaire Décentralisée (STCD), articulé autour de quatre piliers inédits et complémentaires, conçus pour fonctionner précisément dans des contextes où les mécanismes centralisés dépendants de l'administration civile ont montré leurs limites.

### **Pilier 1 : Les Comités Communautaires de Veille Minière (CCVM)**

Au niveau de chaque foyer minier artisanal, un Comité Communautaire de Veille Minière serait constitué, composé de trois catégories d'acteurs clairement définies : des représentants des creuseurs artisanaux titulaires d'une Carte d'Exploitation Artisanale (cinq membres, majoritaires), des représentants des communautés riveraines incluant obligatoirement des femmes et des jeunes (trois membres), et un agent accrédité du SAEMAPE (un membre, en qualité de garant de la légalité). Ces comités seraient chargés de tenir un registre physique et numérique de toute production minière journalière, accessible sur une plateforme sécurisée en ligne.

La particularité fondamentale et inédite de ce mécanisme est qu'il exclut formellement tout représentant des Forces armées ou des groupes armés de la composition des comités, conformément aux dispositions de la loi minière artisanale.

Cette exclusion n'est pas symbolique car elle est la condition structurelle sans laquelle aucune traçabilité crédible n'est possible dans le contexte de Djugu, où la présence militaire dans les organes de gouvernance est précisément le nœud du problème documenté par cette étude.

#### **Pilier 2 : La géolocalisation participative par téléphonie mobile, plateforme GéoMin-Ituri**

En s'inspirant des expériences de technologie mobile adaptée aux services de base en Afrique subsaharienne, nous proposons la création d'une application simple, utilisable sur téléphones basiques via un code USSD, sans connexion internet permanente, permettant à chaque creuseur artisanal titulaire d'une CEA d'enregistrer sa production journalière en temps réel directement depuis le site d'extraction. Chaque déclaration de production serait automatiquement géolocalisée, horodatée et associée au numéro unique de la CEA du déclarant, créant une chaîne de traçabilité numérique inviolable et consultable. Les données seraient centralisées dans un serveur géré conjointement par le SAEMAPE et un partenaire international de monitoring indépendant, garantissant la neutralité du système.

Ce mécanisme présente l'avantage analytiquement crucial, au regard de nos résultats, de court-circuiter les intermédiaires militaires en créant une connexion directe et non contrôlable par des acteurs armés entre le creuseur et le système de régulation officiel.

#### **Pilier 3 : Les Postes de Certification Communautaire (PCC) à neutralité garantie**

À la différence des comptoirs traditionnels et des points de contrôle informels militaires actuels, les Postes de Certification Communautaire seraient des espaces physiques situés délibérément en dehors des zones de déploiement militaire (dans des localités à prédominance civile sous le contrôle effectif des autorités territoriales administratives), gérés par des agents accrédités du SAEMAPE accompagnés d'observateurs permanents de la société civile locale et d'un représentant d'un organisme international de certification (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, RJC ou structure équivalente). Tout minerai entrant dans un PCC reçoit une étiquette d'authenticité infalsifiable associée à son code GéoMin-Ituri, rendant traçable et vérifiable son origine depuis le puits d'extraction jusqu'au comptoir d'exportation. Aucun minerai non certifié par un PCC ne pourrait légalement être acquis par un comptoir agréé ou exporté via les circuits officiels.

Ce mécanisme, s'il est effectivement appliqué avec des sanctions dissuasives, romprait la chaîne de l'or de contrebande qui alimente actuellement les acteurs armés et nourrit la faible observation de la gouvernance minière artisanale documentée dans cette étude.

#### **Pilier 4 : Le Fonds de Transparence Minière Communautaire (FTMC)**

Pour créer une incitation économique positive et durable à la formalisation et à la traçabilité, et non plus seulement des contraintes réglementaires perçues comme extérieures aux communautés, nous proposons un mécanisme financier innovant directement inspiré du résultat phare de cette étude. 5 % de la valeur de chaque transaction de minerais traçables certifiés par les PCC seraient automatiquement versés dans un Fonds de Transparence Minière Communautaire. Ce fonds, géré par un comité tripartite composé de représentants des communautés locales, des autorités territoriales civiles et de la société civile organisée, financerait directement des infrastructures sociales de base dans les communautés riveraines des sites miniers : écoles, centres de santé, adduction d'eau potable, routes de desserte agricole.

Ce mécanisme crée ainsi un lien direct, visible et tangible entre la formalisation de l'exploitation minière artisanale et l'amélioration concrète des conditions de vie des communautés, rétablissant la logique du contrat social brisée par la gouvernance hybride actuelle et brisant la logique où les revenus miniers partent intégralement vers des acteurs extérieurs aux communautés productives.

### **III.3.3. Conditions de mise en œuvre et de viabilité du STCD**

La viabilité du STCD est conditionnée par quatre prérequis non négociables qui découlent directement des résultats de cette étude. Premièrement, la levée de l'État de siège et le retour effectif de l'administration civile dans les sites miniers artisanaux, avec une présence permanente et sécurisée des services du SAEMAPE et de la Division provinciale des Mines. Deuxièmement, un programme de cantonnement, de désarmement et de reconversion économique des militaires actuellement impliqués dans l'exploitation minière, supervisé par la

MONUSCO et des partenaires internationaux spécialisés, afin de neutraliser leur intérêt stratégique au maintien de l'informalité. Troisièmement, un appui technique et financier de partenaires internationaux (GIZ, OCDE, Banque mondiale, Union européenne, CIRGL) pour le déploiement technologique de la plateforme GéoMin-Ituri et pour la formation des membres des CCVM, des agents des PCC et des gestionnaires du FTMC. Quatrièmement, une volonté politique clairement exprimée et effectivement mise en œuvre par le Gouvernement central et le Gouvernement provincial de l'Ituri, se traduisant par l'application effective des sanctions prévues par le Code minier contre tout acteur (civil ou militaire) contrevenant aux règles de traçabilité du STCD.

Ce Système de Traçabilité Communautaire Décentralisée représenterait, s'il est mis en œuvre, la première expérience de traçabilité participative à base communautaire dans la Province de l'Ituri, comblant un vide institutionnel majeur que les systèmes existants ailleurs en RDC n'ont pas réussi à combler dans ce contexte spécifique de gouvernance militarisée et d'administration hybride.

## 9. Conclusion

Cette étude montre que la faible observance de la gouvernance minière artisanale dans le territoire de Djugu sous l'état de siège résulte de l'interaction entre le non-respect des textes légaux et la divergence des intérêts des acteurs. Loin de restaurer la légalité et la sécurité, la militarisation exceptionnelle de l'administration semble avoir renforcé, dans les sites miniers artisanaux étudiés, des logiques de rente, de fiscalité parallèle, de protection sélective et de marginalisation des institutions civiles.

L'originalité de cette recherche réside dans l'articulation entre données empiriques, analyse stratégique des systèmes d'acteurs et proposition concrète de réforme. Elle souligne que la gouvernance minière artisanale ne pourra être durablement rétablie sans démilitarisation effective de la régulation, retour de l'administration civile et participation des communautés locales aux mécanismes de contrôle et de traçabilité.

## REFERENCE

- Auty, R. M. (1993). *Sustaining development in mineral economies: The resource curse thesis*. Routledge.
- Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Fayard.
- Boege, V., Brown, A., Clements, K., & Nolan, A. (2009). On hybrid political orders and emerging states: State formation in the context of fragility. *Berghof Handbook Dialogue Series*, 8, 15–35.
- Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, 56(4), 563–595. <https://doi.org/10.1093/oep/gpf064>
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Seuil.
- Geenen, S. (2012). A dangerous bet: The challenges of formalizing artisanal mining in the Democratic Republic of Congo. *Resources Policy*, 37(3), 322–330. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2012.02.004>
- Geenen, S. (2014). Dispossession, displacement and resistance: Artisanal miners in a gold concession in South Kivu, Democratic Republic of Congo. *Resources Policy*, 40, 90–99.
- Hagmann, T., & Péclard, D. (2010). Negotiating statehood: Dynamics of power and domination in Africa. *Development and Change*, 41(4), 539–562. <https://doi.org/10.1111/j.14677660.2010.01656.x>
- Hilson, G., & McQuilken, J. (2014). Four decades of support for artisanal and small-scale mining in sub-Saharan Africa: A critical review. *The Extractive Industries and Society*, 1(1), 104–118. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2014.01.002>
- Jean, F., & Rufin, J.-C. (1996). *Économie des guerres civiles*. Hachette.
- Keen, D. (1998). *The economic functions of violence in civil wars*. Oxford University Press.
- Le Billon, P. (2001). The political ecology of war: Natural resources and armed conflicts. *Political Geography*, 20(5), 561–584. [https://doi.org/10.1016/S0962-6298\(01\)00015-4](https://doi.org/10.1016/S0962-6298(01)00015-4)
- OCDE. (2016). *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* (3e éd.). Éditions OCDE. Radley, B., & Vogel, C.

- (2015). Fighting windmills in eastern Congo? The ambiguous impact of the 'conflict minerals' movement. *The Extractive Industries and Society*, 2(3), 406–410. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2015.04.003>
- République démocratique du Congo. (2018). *Loi n°18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier*. Journal officiel de la République démocratique du Congo.
- Ross, M. L. (2012). *The oil curse: How petroleum wealth shapes the development of nations*. Princeton University Press.
- Sachs, J. D., & Warner, A. M. (2001). The curse of natural resources. *European Economic Review*, 45(4–6), 827–838. [https://doi.org/10.1016/S0014-2921\(01\)00125-8](https://doi.org/10.1016/S0014-2921(01)00125-8)
- Titeca, K., & De Herdt, T. (2011). Real governance beyond the failed state: Negotiating education in the Democratic Republic of the Congo. *African Affairs*, 110(439), 213–231. <https://doi.org/10.1093/afraf/adr005>
- Verbrugge, B., & Geenen, S. (2020). The gold commodity frontier: A fresh perspective on change and diversity in the African artisanal and small-scale mining sector. *The Extractive Industries and Society*, 7(4), 1198–1207. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2020.07.004>
- Vlassenroot, K., & Raeymaekers, T. (2009). Kivu's intractable security conundrum. *African Affairs*, 108(432), 475–484. <https://doi.org/10.1093/afraf/adp038>